



## Licenciement et 1 semaine de travail non payée

-----  
Par Haydar

Bonjour à tous,

Je me permets de vous écrire suite à la situation embarrassante dans laquelle je me retrouve actuellement.

En effet, mon ancien employeur a rompu mon contrat de travail en CDI en août dernier car je ne me suis pas présenté sur mon lieu de travail une fois mes congés terminés (j'étais bloqué dans mon pays d'origine et aucun moyen de le prévenir).

Suite à cela, une fois rentré en France, je me retrouve avec une lettre m'informant la rupture de mon contrat.

Bien que je reconnais mon erreur, je remarque que j'ai une semaine de travail non rémunérée et mon 13e mois promis au départ non versé.

Pensez-vous que je suis dans mes droits de les réclamer ? Et s'il ne veut pas me les verser quand même, que puis-je faire ?

En vous remerciant pour vos retours,  
Bien à vous.

HY

-----  
Par kang74

Bonjour

Sans voir votre fiche de paie, impossible de vous dire qu'ils vous doivent vraiment 1 semaine de salaire, vu que les salaires sont mensualisés, vu que le solde de tout compte fait les comptes, justement.

Par de là, en cas d'absence, on part sur l'horaire mensualisée, on déduit les heures d'absence au réel.

Enfin pendant vos absences, cotisation mutuelle et prélèvement à la source continuent.

Pour le 13ème mois, il est toujours versé sous conditions qui peuvent être le fait d'être présente à une date, basé sur l'assiduité etc.

Quelle est votre convention collective ?